



Programme de formation

ASSURER SA MISSION DE SALARIE DESIGNÉ COMPÉTENT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

3 JOURS

21 heures de formation

SDC

Formation référencée par la CARSAT HDF

Objectifs de la formation : Conseiller et accompagner son employeur dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels, en s'appuyant sur les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS :

Situer l'entreprise au regard de la prévention des risques.

Repérer les risques d'atteinte à la santé des salariés.

Identifier des mesures de prévention à partir de l'évaluation des risques.

Contribuer à la mise à jour des documents santé et sécurité au travail (registres obligatoires, document unique, plan de prévention...).

Situer son rôle parmi les acteurs en santé et sécurité au travail ;

Public : Toute personne volontaire et désignée par son employeur pour assurer la mission de personne compétente en matière de santé et sécurité au travail (Loi 2011-867 du 20 juillet 2011 ; Art. L.4644-1).

Prérequis : Il n'y a pas de prérequis obligatoire pour cette formation.

Contenus :

-Les différents enjeux : humains, financiers et économiques.

-Une méthodologie d'analyse des situations de travail afin de détecter les phénomènes dangereux.

-Les différents niveaux de prévention : les principes généraux de prévention, la connaissance des risques professionnels.

- Les acteurs concernés, le rôle du salarié désigné compétent.

-Le positionnement de l'entreprise par rapport à ses obligations en Santé et Sécurité au Travail

-La mise en place d'une démarche de prévention : de l'identification des risques à la mise en place et au suivi du plan d'action.

La documentation et les outils utiles à la prise en main de la mission sont transmis à chaque participant.

Méthodes pédagogiques : Apports théoriques et méthodologiques, analyses de situations concrètes à partir des expériences des participants. L'acquisition des compétences sous-tend des mises en situation professionnelle réelle ou reconstitué avec retours d'expériences. La participation de chacun étant sollicitée, l'effectif du groupe sera au maximum de 7 participants.

Pour garantir le bon déroulement de la formation, les règles de confidentialité des échanges comme du respect de chaque participant sont rappelées (temps de parole).

Evaluation des acquis : Evaluation continue. Les travaux inter session sont aussi le support de l'évaluation des acquis individuels. À l'issue de la formation, chaque participant reçoit une attestation de formation et le cas échéant, une attestation des acquis délivrée par GPS.

Formatrice : Nathalie Gonez, formatrice certifiée par l'INRS, et Intervenante en Prévention des Risques professionnels (IPRP) sur la liste DREETS.

Durée – déroulé : Trois jours de face à face pédagogique soit 21 heures organisés sur le mode fractionné : J1-J2 + J3.

L'espace intersession entre J2 et J3 dure en moyenne de 4 semaines. Chaque participant doit prévoir une journée pour réaliser les travaux intersession dans l'Entreprise (au total 1 jour entre J2 et J3).

Lieu : AUBERS 59249, 108 rue du bas pommereau.

Information et contact : Nathalie Gonez.

Tel : 09 80 97 38 97 ou contact@gps-site.fr